

DEMANDE D'ADMISSION DEFINITIVE AU DOCTORAT

A remplir par le-a candidat-e et son-sa Promoteur-trice
A remettre, muni des annexes requises, au secrétariat de la CDD.

**DOSSIER PAPIER EN COPIE RECTO UNIQUEMENT
(les dossiers envoyés par mail ne seront pas acceptés)**

PAS DE COPIE RECTO / VERSO - NI TROMBONNE NI AGRAFE

NOM et Prénom du-de la candidat-e au doctorat :
Adresse complète :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
GSM :
Mail privé :
Mail UCL (si existant) :
Diplôme donnant accès au doctorat :
(Attention ! Dès l'admission au doctorat confirmée, l'adresse UCL sera exclusivement utilisée pour toute communication future)	

Toute demande d'admission au doctorat doit être accompagnée :

- D'une description du projet de recherche susceptible de conduire à une thèse de doctorat (3 pages max). Pour le contenu, voir le Vade-mecum du doctorant.
- D'une bibliographie (2 pages)
- D'une proposition de cursus de formation doctorale
- D'un calendrier
- D'un CV
- En cas de cotutelle, d'une copie du projet de Convention (si déjà établi)
- D'une copie des diplômes d'accession

La Commission doctorale du domaine 'Sciences psychologiques et de l'éducation' dispose d'un *Vade-mecum* et dispositions fonctionnelles définissant les droits et obligations de chaque partie : doctorant, promoteur et institution. Ces règlements et dispositions particulières sont consultables via la page <https://uclouvain.be/fr/facultes/psp/doctorats.html>

Il est vivement recommandé de lire ces documents avant de compléter ce formulaire.

En complétant ce dossier, le candidat et le promoteur attestent avoir lu et pris connaissance de ces règlements et s'engagent dans le travail de recherche tel que détaillé ci-après.

Sujet ou titre provisoire (en français et anglais) :

.....
.....
.....
.....

Promoteur(s) :

1. Promoteur *habilité* * - NOM, Prénom :

.....

Titre :

Université, institution, faculté, département, ... :

E-mail :

Signature, ou copie du mail de confirmation :

2. NOM, Prénom :

Titre :

Université, institution, faculté, département, ... :

E-mail :

Signature, ou copie du mail de confirmation :

(Joindre CV succinct des membres non PSP)

Comité d'accompagnement (minimum 2 personnes) :

1. NOM, Prénom :

Titre :

Université, institution, faculté, département, ... :

E-mail :

Signature, ou copie du mail de confirmation :

(Joindre CV succinct des membres non PSP)

2. **NOM, Prénom :**

Titre :

Université, institution, faculté, département, ... :

E-mail :

Signature, ou copie du mail de confirmation :

(Joindre CV succinct des membres non PSP)

3. **NOM, Prénom :**

Titre :

Université, institution, faculté, département, ... :

E-mail :

Signature, ou copie du mail de confirmation :

(Joindre CV succinct des membres non PSP)

4. **NOM, Prénom :**

Titre :

Université, institution, faculté, département, ... :

E-mail :

Signature, ou copie du mail de confirmation :

(Joindre CV succinct des membres non PSP)

Faisabilité matérielle (à compléter et confirmer) :

- Source de financement sur fonds propres : Autofinancement - Bourse gouvernement local - Centre de recherche hors UCL - Autre ?
- Source de financement par FNRS – FSR – FRIA – FRESH – ARC – Assistant au cadre – Autre ?
- Temps consacré à la thèse : Part-time – Full time
- Durée prévisionnelle de la thèse :
- Institut d'accueil : IPSY - IACCHOS
- Les moyens de fonctionnement mis à la disposition du candidat pour la réalisation de sa thèse sont les suivants (locaux, téléphone, secrétariat, photocopieuses, bibliothèques, participation dans les frais de colloques et congrès, etc) :

Commentaires ou remarques éventuels sur la proposition de composition du Comité d'accompagnement / Commentaires, remarques ou documents susceptibles d'aider la commission dans son travail d'évaluation :

.....
.....
.....
.....

Le-la candidat-e - Date et signature:

Le(s) Promoteur(s) - Date et signature :

* Extrait du Règlement doctoral de l'UCL approuvé par la Commission Doctorale de l'UCL le 15 septembre 2014.

Critères d'habilitation à diriger une thèse de doctorat :

1. **Critères liés au statut du promoteur : promoteurs habilités et promoteurs autorisés :**

a. Sont considérés comme des promoteurs **habilités** à diriger une thèse de doctorat :

- i. les membres du personnel académique de l'UCL nommés à titre définitif ;
- ii. les médecins sous statut académique clinique, membres du corps académique de l'UCL ;
- iii. les mandataires permanents du F.R.S.-FNRS attachés à l'UCL ;
- iv. les membres du personnel scientifique définitif de l'UCL.

b. Sont considérés comme des promoteurs **autorisés** à diriger une thèse de doctorat (pour autant qu'un promoteur 'habilité' soit également désigné) :

- i. les académiques non définitifs relevant de l'UCL ;
- ii. les académiques ou scientifiques définitifs ne relevant pas de l'UCL ;
- iii. toute autre personne qui est titulaire d'un titre de Docteur obtenu après la soutenance d'une thèse ou d'Agrégé de l'Enseignement Supérieur. La Commission Doctorale de Domaine peut déroger à cette condition de diplôme si elle juge équivalente l'expérience scientifique de l'intéressé(e).

2. **Critères liés à la disponibilité du promoteur habilité jusqu'au terme du doctorat :**

- a. Le promoteur doit être disponible le temps nécessaire à l'encadrement de la totalité de la thèse ;
- b. Au moment de l'admission au doctorat, si le promoteur proposé est à 3 ans, ou moins, de son admission à l'éméritat ou de son départ à la retraite, il revient à la Commission Doctorale de Domaine de désigner d'emblée, au sein du comité d'accompagnement, un membre (rencontrant les critères de promoteur 'habilité') afin que ce dernier puisse devenir officiellement le deuxième promoteur lors de l'admission à l'éméritat ou du départ à la retraite du premier promoteur.